



**PRÉFET  
DU CANTAL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Aurillac, lundi 14 février 2022

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **VACCINATION CONTRE LA COVID-19 DANS LE CANTAL**

Un numéro vert - le 0 800 730 957 - est destiné aux personnes âgées à domicile et aux personnes présentant des difficultés de mobilité pour se rendre sur un lieu de vaccination.

**La vaccination complète est le moyen le plus efficace pour prévenir les hospitalisations et les formes graves de la Covid.** Un rappel vaccinal (« 3<sup>e</sup> dose ») est à effectuer dans les meilleurs délais, 3 mois après la 2<sup>e</sup> dose et jusqu'à 4 mois maximum.

Afin de **faciliter l'accès à la vaccination des personnes âgées et des personnes présentant des difficultés de mobilité pour se rendre sur un lieu de vaccination, un numéro vert, le 0 800 730 957**, a été mis en place par le ministère des solidarités et de la santé ; il est ouvert 7j/7 de 6h à 22h.

Ce numéro permet d'être mis en relation avec un opérateur qui vous dirigera vers un service assurant la vaccination ou vous permettra de faire une demande de vaccination à domicile.

Cette demande peut également être formulée par un aidant familial, une aide à domicile ou tout autre acteur disposant de l'accord de la personne concernée. A noter qu'il sera nécessaire de communiquer l'adresse du lieu de résidence qui permettra à l'opérateur d'organiser cette vaccination à domicile en lien avec un professionnel de santé habilité à vacciner.

Par ailleurs, il est **indispensable de poursuivre le maintien des gestes barrières, y compris lors de manifestations avec pass sanitaire et y compris pour les personnes vaccinées.**

#### **Contacts presse**

ARS Auvergne-Rhône-Alpes : 04 27 86 55 55 - [ars-ara-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-ara-presse@ars.sante.fr)  
Préfecture du Cantal : 04 71 46 23 14 - [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)